

Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 6 mars 2020

Présents : Maryvonne GEORGES, Cindy GERARD, Isabelle LUGNE, Robert GARDETTE, Michel LEMAITRE, Loïc LEVIGNE, Clément-Gabriel SASTRE, Gérard SAVATIER.

Excusés : Gilles BEAL, Grégoire BROSSARD.

Secrétaire de séance : Gérard SAVATIER.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon d'ordre du jour adressé par voie numérique le 29 février 2020.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal

- 1- *Vote des comptes administratifs 2019*
- 2- *Approbation des comptes de gestion 2019*
- 3- *Affectation des résultats*
- 4- *Travaux en cours*
- 5- *Accueil de jour*
- 6- *Questions diverses.*

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2020

Il est approuvé à l'unanimité.

1-Vote des comptes administratifs 2019

Madame le Maire présente les détails des comptes administratifs du budget général et du budget « assainissement ». Ils ont été établis par le secrétariat de la Mairie.

Budget général :

En section de fonctionnement : dépenses : 172 837,73 €. recettes : 212 178,17 €

Soit un résultat positif de 39 340,44 €.

Résultat de fonctionnement 2018 reporté en 2019 : 247 707, 20 €

Résultat d'exploitation cumulé en 2019 : 287 047,64 €

Résultat d'exploitation 2019 reporté en 2020 : 252 486,00 €

En section d'investissement : dépenses : 251 790,00€ recettes : 218 586,21 €

Soit un résultat négatif de - 33 203,79 €

Résultat 2018 reporté en 2019 : - 24 740,85 €

Résultat cumulé 2019 : - 57 944,64 €

Reste à réaliser 2019 : 23 383,00 €

Résultat cumulé à reporter en 2020 : - 34 561,64 €

Budget assainissement :

En section de fonctionnement : dépenses : 9095,92 € recettes 10 213,87 €

Soit un résultat positif de 1 117,95 €

Résultat de fonctionnement 2018 reporté en 2019 : - 1 099,90 €

Résultat de fonctionnement cumulé 2019 reporté en 2020 : 18,05 €

En section d'investissement : dépenses : 7 955,96 € recettes 8178,00 €
Résultat d'investissement 2019 : 222,04 €
Résultat d'investissement 2018 reporté en 2019 : 2 762,95 €
Résultat d'investissement cumulé 2019 reporté en 2020 : 2 984,99 €

Après débats et réponses aux questions, madame le Maire quitte la salle de réunion.
Gérard SAVATIER soumet les comptes administratifs au vote des conseillers.
Le compte administratif général de la commune est approuvé à l'unanimité.
Le compte administratif assainissement est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation des comptes de gestion 2019

Ceux-ci ont été établis par la Trésorerie de Saint Germain Laval. Ils sont en tous points conformes aux comptes administratifs.

Madame le Maire les soumet au vote des Conseillers qui les approuvent à l'unanimité.

3-Affectation des résultats

Madame le Maire propose d'affecter ces résultats de la manière suivante :

Budget général :

- 34 561.64€ en recette d'investissement au compte 1068
- 252 486.00€ en report à nouveau au compte 002

Budget assainissement :

- 18.05€ en report à nouveau au compte 002

Madame le Maire indique ensuite que le budget 2020 a été préparé et soumis à la Trésorerie de Saint Germain Laval par la commission « finances » le 25 février. Toutefois, ainsi qu'il en a été décidé le 17 janvier, il ne sera pas soumis au vote de ce dernier Conseil municipal du mandat, laissant ainsi toute latitude aux prochains élus pour le modifier.

De même, seront à étudier l'actualisation des bases des impôts communaux, les subventions aux associations...

4-Travaux en cours :

4-1- Abords de la MARPA à la charge de la Commune

Madame le Maire présente l'avancée des divers travaux décidés lors des précédents Conseil Municipaux.

- Sentier piétonnier : les éclairages seront installés prochainement par la société EMGT.
- Les deux bancs métalliques ont été repeints par l'employé communal. Ils sont dans le passage « traboule ».
- Trois jardinières ont été commandées à la société Goutorbe. Elles seront installées devant la terrasse du restaurant.
- Côté cour un muret doit être repris sur commande de « Loire-Habitat ».
- La cage d'escalier qui dessert le deuxième étage a été refaite par l'employé communal et la société Cherblanc.
- « Mini-boutique ». Les résultats de l'enquête conduite auprès des habitants du Bourg sont encourageants : plus de 50% des participants souhaitent pouvoir acheter leur pain quatre jours pas semaine et une vingtaine de personnes se déclarent prêtes à participer bénévolement au fonctionnement de la « mini-boutique ».

D'autre part, la société GARDETTE Eric va aménager le mini-bar et les étagères pour un montant de 2 990 € HT. Des éléments complémentaires pourront être ajoutés selon le besoin.
- Enfin, Madame le Maire indique que la CCPU a attribué une subvention de 5 000 € pour contribuer à l'équipement de la MARPA.

4-2- Murs du cimetière et du Planet : Leur réfection a été confiée à Clément-Gabriel SASTRE. Il indique que ces travaux seront exécutés prochainement.

4-3- Eglise : le pilier « nord » a été réparé, ainsi que les chaises.

4-4- Collecte des déchets à la Ménardie : l'employé communal a aménagé une aire de retournement pour le camion. Si elle ne suffit pas elle sera agrandie.

4-5- Fibre optique : plusieurs personnes attendent soit l'installation de la Prise Terminale Optique, soit la réparation d'une fibre cassée. Gérard SAVATIER fera le point des problèmes constatés et saisira le maître d'ouvrage THD42.

4-6- Pont de la Pra : le devis de la société Bordelet se monte à 2 595 € HT. Le Conseil municipal donne son accord et mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires : aval de l'Agence Française pour la Biodiversité, demande de subvention au Conseil départemental sur la ligne « ponts et ponceaux ». Ces travaux se feront en juillet (basses eaux).

4-7- Chemin du Limousin : Madame le Maire et Gérard SAVATIER signalent qu'il a été fortement dégradé par les travaux forestiers récents. Gérard SAVATIER fera constater les dégâts et exigera une remise en état.

5-Accueil de jour

Il est destiné à accueillir les personnes en situation de dépendance demeurant à leur domicile afin de soulager leurs aidants. Il sera géré par l'hôpital de Boën. Il sera situé dans l'immeuble « le Chalendon » rue de Vichy à St Just en Chevalet. Le loyer sera payé par l'association « Avenir Santé en Pays d'Urf » grâce à une subvention du Conseil Départemental. Cette subvention ne portant que sur une durée de six mois, il est demandé aux Communes de prendre le relais, moyennant une subvention de 20 € par mois chacune.

Considérant que ce service est d'une grande utilité, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

6-Questions diverses :

6-1- Elections des 15 et 22 mars : le planning des permanences au bureau de vote est établi, par tranche horaire de 2h30, avec trois élus présents.

6-2- Célébration de la fin de la Guerre d'Algérie : elle est fixée au samedi 21 mars à 11h. Isabelle LUGNE commandera la couronne de fleurs et les brioches.

6-3- Chemins de randonnée : Le groupe VTT a créé deux circuits complémentaires en boucle au départ de la salle des fêtes de Saint Romain. Les pratiquants bénéficieront de la possibilité d'hébergement, du lavage de leurs vélos et de leur rangement.

6-4- Historique du projet MARPA : en fin de réunion Madame le Maire retrace toutes les étapes de ce projet, depuis la lettre de 2009 signée du Département et de l'ARS annonçant à Monsieur le Maire la fermeture de l'EHPAD et demandant que soit créé à sa place un « lieu de vie pour accueillir les personnes autonomes ». En cette fin de mandat le Conseil municipal insiste sur la logique de ce projet, demandé par les organismes de tutelle, approuvé par toute la population à la suite de l'enquête de besoins, avec la participation de membres des Communes du Pays d'Urfé.

Madame de Maire, en cette fin de mandat rappelle la feuille de route établie en 2014. Les objectifs fixés ayant été atteints elle félicite les élus sans oublier le travail des agents qui l'ont accompagnée pendant 6 ans et salue le soutien précieux apporté par la population, par les bénévoles et par les associations.

Elle souligne qu'elle a conduit ce mandat avec passion. Elle a fait le choix de ne pas se représenter et souhaite que l'arrivée d'une équipe nouvelle amplifie force et valeurs pour assurer pleinement la continuité de l'action publique locale.

Place à une nouvelle organisation et au verre de l'amitié !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Madame la Maire
Maryvonne GEORGES

Le secrétaire de séance
Gérard SAVATIER

